

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 avril 2023 à 18h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués les 6 et 7 avril 2023 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Christelle RESSENCOURT, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Arnaud LEBOULANGER, Cécile LERÉVÉREND, Danielle LELUBEZ, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Virginie DALBIN, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

Pouvoirs :

Éric TELLIER donne pouvoir à Philippe LEMARCHAND
Anita LEDANOIS donne pouvoir à Arnaud LEBOULANGER
Bruno MARTEL donne pouvoir à Cécile LERÉVÉREND

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appels d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. Facultative en procédure adaptée, elle est obligatoire pour les procédures formalisées supérieures aux seuils (pour information au 01/01/2023 cela concerne les marchés de travaux supérieurs à 5 382 000 € HT et les marchés de fournitures et services supérieurs à 215 000 € HT)

Le droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes de 2014 a réformé la commission d'appel d'offres (CAO). Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée (article L. 1411-5 du CGCT) du Maire, président de droit, ou son représentant, assisté de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité, et un représentant du ministère chargé de la concurrence peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la CAO. Peuvent également participer des personnes qualifiées ainsi que un ou plusieurs agents de la collectivité.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Liste des candidats à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Bruno MARTEL	Danielle LELUBEZ
Cécile LEREVEREND	Guillaume GOURDEL
Éric TELLIER	Katy MELIN

L'élection n'est pas obligatoire dans le cas où une seule liste a été présentée. En cas d'élection, le scrutin secret n'est pas obligatoire si l'assemblée délibérante en est d'accord, à l'unanimité (L2121-21 du CGCT).

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission :

Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

Titulaires	Voix	Suppléants	Voix
Bruno MARTEL	16	Danielle LELUBEZ	16
Cécile LERÉVÉREND	16	Guillaume GOURDEL	16
Éric TELLIER	16	Katy MELIN	16

Sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Bruno MARTEL	Danielle LELUBEZ
Cécile LERÉVÉREND	Guillaume GOURDEL
Éric TELLIER	Katy MELIN

Le Maire

F. BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20230413-23D030-DE
Date de télétransmission : 15/04/2023
Date de réception préfecture : 15/04/2023